

# Après sa réhabilitation, l'ancien refuge du Goûter ouvrira en 2018

La petite séance du conseil municipal de mercredi s'est déroulée dans une ambiance détendue et plutôt consensuelle. Elle a pourtant débuté par la colère contenue de Serge Ducroz, conseiller municipal, après la fermeture de la route des Hamerands et Vervex (sauf pour les riverains) à la suite des chutes de neige.

« C'est une demande du maire de Domancy pour limiter la circulation sur cette voie et permettre l'entretien (déneigement et salage). Nous avons dû faire face à des chutes de neige brutales qui sont arrivées le samedi », a expliqué le maire Jean-Marc Peillex. « C'est pour décourager les gens qui ne connaissent pas », a complété une élue de la majorité. Si Serge Ducroz semblait peu convaincu, le reste de l'assemblée se réjouissait de l'arrivée de la neige pour les vacances de février.

ler entre l'automne 2017 et le printemps 2018 pour une ouverture à la fin juin 2018 », a précisé le maire.

Sont prévus la création d'un escalier extérieur sur la façade nord pour servir d'issue de secours, une entrée de plain-pied dans la salle à manger, et un local pour l'Institut de formation et de recherches en médecine de montagne et le PGHM. Le refuge ainsi réhabilité pourra accueillir 30 clients et six guides. Par ailleurs, il servira de volume recueil de sécurité grâce à une augmentation de sa capacité. « Parallèlement, nous allons lancer une procédure d'appel à candidatures pour la gestion du refuge », a ajouté Jean-Marc Peillex.

La délibération a recueilli les abstentions de MM Hotteginde et Jouanin (opposition) qui s'inquiètent des relations avec la FFCam, gestionnaire du nouveau refuge du Goûter.

Evelyne PERINET-MARQUET



L'ancien refuge, ici en 2009. Le nouveau refuge, situé un peu plus haut, avait pris la relève en 2013.

Archives photo Le DL/Antoine CHANDELLIER

## 600 000 euros de travaux

La séance s'est poursuivie par l'adoption de la délibération portant sur les demandes de subvention pour les travaux de réhabilitation de l'ancien refuge du Goûter, qui date des années 60'. L'objectif est de créer une structure complémentaire au nouvel établissement pour l'accueil des alpinistes.

« Les études préalables ont été réalisées par le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement dans le volume existant. L'architecte retenu est le cabinet Ritz. Ce sont des passionnés qui travaillent sur un projet simple et plus intégré. Nous en sommes au stade de l'avant-projet. Les travaux, d'un montant de 600 000 €, devraient se dérou-

## Une carte scolaire au Fayet

Ce n'est pas dans les habitudes locales de mettre en place une carte scolaire, mais la situation des écoles dans ce secteur en a fait une nécessité.

Du côté du Fayet, les effectifs scolaires sont en hausse, mais les locaux sont restreints et leur agrandissement est compliqué compte tenu des contraintes urbaines. Dans la commune voisine de Passy, l'école de l'Abbaye a dû au contraire faire face à des fermetures de classes (trois en sept ans).

« Un rapprochement semblait intelligent », commen-

taient Nathalie Deschamps, adjointe au maire. Mais le dossier a traîné pendant dix ans... À force de discussions, un accord a enfin été trouvé dernièrement (lire notre édition du 26 janvier) et une carte scolaire définie et approuvée mercredi soir par les élus saint-gervolains.

### Un consensus a finalement été trouvé

« Nous avons trouvé un consensus pour que le rapprochement se fasse dans la douceur », ajoutait l'élue. Dans un premier temps, il est prévu, pour la rentrée

prochaine, l'inscription des élèves dans l'école choisie par la famille en fonction de son adresse, mais aussi l'inscription des fratries dans le même établissement. D'autre part, les enfants ayant entamé un cycle à l'école du Fayet pourront le poursuivre jusqu'à son terme.

Par ailleurs, chaque commune conserve la propriété de ses bâtiments, la responsabilité de l'entretien et des charges. À noter à ce sujet que la mairie de Passy va lancer cette année un projet de rénovation énergétique à l'école de l'Abbaye.

## L'INFO EN +

### L'ORIGINE DES FINANCEMENTS

■ Pour le financement de la réhabilitation du refuge, la mairie va déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'État et du conseil régional sachant qu'elle disposera déjà de 175 000 € de la part du conseil départemental.

■ La municipalité compte également faire appel au financement participatif (avec possibilité de déductibilité fiscale) pour tous ceux qui sont intéressés par l'opération.